

# A.P.E.G.

Association sans but lucratif constituée le 30 mars 1999

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES  
EDUCATEURS/TRICES GRADUÉ(E)S

B.P. 3071 L-1030 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 6 juin 1999.

à l'attention du  
Collège des Bourgmestre et Echevins  
de la Ville de Differdange

Monsieur le Bourgmestre,  
Messieurs les Echevins,

par la présente, j'aimerais au nom de notre association professionnelle, vous féliciter de l'initiative prise dans le cadre de l'éducation précoce et plus particulièrement pour le poste de la deuxième personne d'encadrement.

J'aimerais néanmoins attirer votre attention sur une erreur quant à la légalité de l'annonce des 4 postes vacants pour votre projet pilote.

- considérant que vous exigez une formation (=qualification) bien spécifique, à savoir celle de l'éducateur gradué,
- considérant que vous demandez une copie du diplôme requis afin de pouvoir vérifier l'authenticité de la qualification,
- considérant que ces candidats seront sûrement engagés dans un premier temps sous le statut de l'employé privé auprès de la commune,

vous êtes tenu en tant qu'Administration Communale de dresser une carrière (matricule) spécifique pour ces personnes disposant d'un diplôme d'éducateur gradué recensé auprès de l'Etat au lieu de vouloir les rémunérer en tant que chargés de cours. Tel serait le cas uniquement lorsque le poste de titulaire de classe était vacant. Le calcul de ces matricules se fait conformément au barème des traitements de l'administration générale des fonctionnaires d'Etat.

La carrière de l'éducateur gradué se situe au grade A 8.

Le Ministère de l'Intérieur se chargera volontier à établir la matricule en question.

Je vous joins à toute fin utile un extrait des principale carrières d'agents éducatifs.

J'espère, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins, d'avoir pu compléter vos informations concernant le "flou artistique" planant actuellement sur le projet de l'éducation précoce. Nous nous tenons à votre entière disposition concernant des informations supplémentaires.

Au nom de notre association, j'aimerais également vous remercier de l'intervention faite au 'Tageblatt' concernant la problématique des heures de présences des différents titulaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins, l'expression de mes sentiments respectueux.

pour le conseil d'administration  
Thierry Lutgen  
président